Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260109-D_26_005-DE

EXTRAIT DU REGISTRE **n°26-005**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - GUIPEL

Date de convocation
05/01/2026

Date d'affichage
05/01/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 18
Quorum : 10
Présents : 15
Absents avec procuration : 3
Absents : 0

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 9 janvier 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence Mme Joucan I., Maire

Étaient présents : Mme Joucan I., M. Alméras L., Mme Delehaye V., M. Gallais Ph., Mme Raux C., M. Samson H., Mme Georges M., Mme Pondemer S., M. Le Guellec Y., M. Louazon S., M. Lahaye L., M. Rucay D., M. Galipaud B., Mme Thomas C., et Mme Jeanneteau N.

Etaient absents excusés : Mme Corradini-Mochet C., Mme Basille V. et M. Denais J.-C.

Procurations : Mme Corradini-Mochet C. à Mme Pondemer S., Mme Basille V. à M. Le Guellec Y., M. Denais J.-C. à Mme Joucan I.

Formant la majorité des membres en exercice. Mme Raux C. est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°26-005 – Equipements, travaux – Mise en place de compteurs communicants – Validation du devis

M. Le Guellec Y. donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS

Il est rappelé que la commune s'était positionnée en janvier 2025 auprès du Syndicat Départementale d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE35) pour la mise en place de compteurs communicants au sein des bâtiments communaux.

La technologie utilisée repose sur un protocole de communication sans fil, les données enregistrées par les compteurs sont transmises à un serveur par ondes radio via des passerelles de communication.

L'objectif est d'établir une supervision en temps réel de différentes données produites par les compteurs présents dans les bâtiments communaux : consommation d'eau, températures, etc.

Cette supervision doit permettre à la commune d'optimiser ses consommations énergétiques et d'avoir une meilleure connaissance du comportement des bâtiments. Elle permettra également de détecter les éventuels dysfonctionnements (fuite d'eau, surconsommation électrique)

+ argument connaissance plus fine des consommation différentes zones exemple école.

Il est proposé de retenir l'offre présentée par l'entreprise Wi6Labs, société basée à Rennes, pour un montant de 22 530,40 € HT pour la mise en place de l'installation, le SDE35 subventionnant à 50% l'installation. À cette somme s'ajoute un abonnement annuel de 1 200 € HT pour l'accès au serveur et l'utilisation de la plateforme de données.

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260109-D_26_005-DE

Il est proposé au conseil municipal de valider le devis et d'autoriser Mme la Maire à le signer.
DÉLIBÉRATION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise Wi6Labs pour un montant total 23 730,40 € HT dont 22 530,40 € en investissement pour l'installation et 1 200 € HT annuel d'abonnement.

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer le devis et tout documents afférents.

Pour extrait conforme :
Madame la Maire
Isabelle Joucan

La secrétaire de séance
Céline Raux